



PLAN DE LUTTE

pour contrer l'intimidation et la violence

Plan d'action 2020-2021 et bilan 2019-2020

École de l'Arc-en-ciel



Nom de l'école :	De l'Arc-en-ciel	
Nom de la direction :	Patricia Boulé	
Approbation du C.É.	Ce document a été approuvé par le Conseil d'établissement le 22 juin 2020	
Nom des coordonnateurs :	Émily Drolet (remplacement de Kim Savard), Jean-Luc Bélanger	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Kim Savard, Jean-Luc Bélanger, Patricia Boulé + collaboration du comité SIB	
Mandats du Comité Plan de lutte	Les objectifs annuels sont : <ol style="list-style-type: none">1. Réviser et actualiser le plan de lutte annuellement2. Former et mobiliser l'équipe-école3. Traiter et évaluer toutes plaintes ou signalements4. Élaborer et appliquer les protocoles individualisés5. Consigner et transmettre les rapports sommaires	Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés : <ol style="list-style-type: none">1. Rencontres du comité du Plan de lutte2. Administrer un sondage afin de faire l'analyse de situation3. Rencontre avec l'équipe-école, présentation d'activités en lien avec le civisme, la violence et l'intimidation4. Consignation des manquements dans l'info-comportement

PORTRAIT DU MILIEU 2019-2020

Un sondage aux élèves a été réalisé pour les élèves de la 4^e à la 6^e année. Celui-ci s'est fait à l'aide du web et malheureusement, la récupération des données n'a pas été possible. Ainsi, nous n'avons pas cette année le portrait de situation en lien avec la perception des élèves.

Le portrait de l'école présenté dans ce plan est donc fait à partir des données recueillies par les éducateurs spécialisés (manquements, protocoles, interventions) et les données du système « Info-comportements ».

Situation de violence

	1 ^{er} cycle (81 élèves)		2 ^e cycle (90 élèves)		3 ^e cycle (88 élèves)	
Manquements émis	110	Physique : 81	62	Physique : 36	50	Physique : 30
		Verbale : 29		Verbale : 26		Verbale : 20
Nombre d'élèves concernés	Physique : 25 (30,8%)		Physique : 15 (16,6%)		Physique : 12 (13,6%)	
	Verbale : 23 (28%)		Verbale : 12 (13,3%)		Verbale : 7 (7,9%)	

Situation d'intimidation

Le protocole d'intimidation a été présenté à 10 élèves. Après cette présentation et une discussion avec les élèves et les parents concernés, aucun protocole n'a été ouvert. Nous avons reçu 6 appels de parents dénonçant de possibles situations d'intimidation. À la suite de ces appels, les élèves concernés ont été rencontrés et les versions recueillies n'ont pas permis de conclure à de l'intimidation, mais plutôt à des situations conflictuelles qui perduraient dans le temps. Aucune déclaration n'a été faite au secrétariat général.

1. APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<p>Augmentation de la constance et de la cohérence des interventions.</p> <p>L'équipe école a une compréhension commune des différents niveaux de comportement et intervient avec l'ensemble des élèves.</p> <p>Lorsque les adultes interviennent, dans une majorité des cas, les situations se règlent.</p>	<p>Les élèves ne distinguent pas toujours la violence de l'intimidation.</p> <p>Les élèves ne dénoncent pas toujours les situations.</p> <p>La cour de récréation est un lieu de vulnérabilité.</p>

2. ACTIONS ET MESURES DE PRÉVENTION POUR L'ÉCOLE ET LE SERVICE DE GARDE

RECONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION PAR TOUS DU PHÉNOMÈNE DE L'INTIMIDATION ET DE LA VIOLENCE

1. Ateliers de prévention TES (4^e et 6^e année)
2. Ateliers de prévention TES (préscolaire et 1^{er} cycle)
3. Ateliers d'habiletés sociales TES (Groupes d'élèves ciblés)
4. Rencontres individuelles et sporadiques pour améliorer les habiletés sociales
5. Affiche du RESPECT à la vue dans tous les locaux de l'école
6. Pièce de théâtre de la compagnie « Upendo »
7. Journée en rose (Fondation Jasmin Roy)

PARTICIPATION DES ÉLÈVES À LA VIE DE L'ÉCOLE

1. Méritas à chaque étape
2. Activités parascolaires
3. Activités de la LIG (cheers /soccer / impro)
4. Activités Force 4
5. Thématique de l'école et activités en lien avec le thème de l'année en cours (« Tu peux »)

PLAN DE SURVEILLANCE STRATÉGIQUE

1. Caméras
2. Élèves brigadiers
3. Projet « médiateur » pour la petite cour
4. Projet de « récréations accompagnées » au 1^{er} cycle
5. Récré animée par les élèves du 3^e cycle
6. Activité organisée par les TES école (Flag-Football, soccer, hockey intérieur)

SYSTÈME D'INTERVENTIONS BIENVEILLANTES

1. Célébrations SIB
2. Activités par privilège (collaboration du service de garde)
3. Enseignements explicites en lien avec la matrice

4. Affichage de la matrice et des enseignements explicites dans les endroits stratégiques

DÉPISTAGE DES VICTIMES ET DES AUTEURS D'INTIMIDATION OU VIOLENCE

1. Comptabilisation des manquements (Info-Comportement)
2. Formulaire d'engagement-école
3. Identification des élèves à risque
4. Sensibilisation des témoins à dénoncer des situations de violence et d'intimidation

ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLÈVES ET DES ADULTES DURANT L'ANNÉE

1. Rencontre par la direction (pour les nouveaux élèves en cours d'année, avec titulaire et parents)
2. Visite de l'école

FORMATION DU PERSONNEL NOTAMMENT SUR L'INTERVENTION

1. Formation du personnel enseignant sur les niveaux d'interventions par la psychoéducatrice
2. Travaux d'équipe pour assurer une compréhension commune des niveaux d'interventions (1 à 4)
3. Rôle-conseil des TES pour accompagner les enseignants et les intervenants. (1 à 2)

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES, DONT LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

1. Commission scolaire et MEES
2. RAFAL (organisme communautaire)
3. Ville de Québec
4. IGA
5. Club Optimiste
6. Policier éducateur et policiers patrouilleurs de secteur
7. Loisirs du Lac St-Charles
8. Chevalier de Colomb
9. Maison des jeunes

3.MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS

1. Ateliers parents, consacrés à l'intimidation et la violence (définitions, les pistes d'interventions et les ressources disponibles)
2. La charte des droits et du respect remise aux parents et insérée dans l'agenda de l'élève
3. Informations données sur les règles de vie, le système "d'info-comportements" et système bienveillant
4. Information et implication demandées aux parents lors d'interventions menant à un manquement niveau 4 ou suspension (interne ou externe).
Rencontre avec les parents au besoin
5. Implication des parents dans l'école : activités extérieures diverses, présence lors des fêtes de Noël, de fin d'année ou d'occasions spéciales, accueil, sortie-classe, invitations sporadiques dans les classes

4. MODALITÉS POUR SIGNALER OU PORTER PLAINTÉ DE FAÇON CONFIDENTIELLE

1. Possibilité de se confier à l'adulte en tout temps
2. Local TES (techniciens en éducation spécialisée)
3. Direction
4. Psychoéducatrice
5. Enseignants, éducateurs service de garde
6. Sur le site de l'école : jedenonce.arcenciel@csdps.qc.ca

5. ACTIONS À PRENDRE LORSQUE QUELQU'UN EST TÉMOIN D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉVALUATION DE LA SITUATION

1. Contacter la personne qui dénonce
2. Rencontre de la victime
3. Rencontre du témoin
4. Rencontre de l'agresseur ou l'intimidateur
5. Évaluer le niveau de soutien et d'encadrement nécessaire
6. Évaluer le risque de récurrence

INTERVENTIONS EN FONCTION DE L'ÉVALUATION

1. Informer la direction
2. Informer les personnes concernées (parents, victime, témoin, agresseur)
3. Mettre en place un plan d'action selon les besoins
4. Recourir à des ressources professionnelles pour les élèves concernés selon les besoins

ASSURER LE SUIVI

1. Réévaluation de la situation par le responsable
2. S'assurer que la situation a pris fin
3. Informer la personne qui a signalé de l'évolution de la situation

CONSIGNER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS

1. Consigner la collecte de données pour les élèves concernés dans les dossiers TES
2. Consigner les plans d'action dans les dossiers d'aide particulière et dans les dossiers TES
3. Transmission du rapport sommaire des plaintes à la commission scolaire par la direction à la fin de l'année scolaire

6. MESURE DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERT A UNE PERSONNE VICTIME, UN TÉMOIN OU L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

ÉLÈVE VICTIME

1. Intervention immédiate
2. Assurer un filet de sécurité
3. Appeler les parents
4. Diriger ou supporter l'élève dans un contexte de plainte
5. Élaboration d'un protocole individualisé des mesures d'aide

ÉLÈVE AGRESSEUR OU INTIMIDATEUR

1. Rencontre de l'élève
2. Évaluer sa capacité d'empathie et son risque de récurrence
3. Appeler les parents
4. Informer l'élève sur l'article de la Loi ainsi que les parents et le protocole interne
5. Élaboration d'un protocole individualisé de mesures d'accompagnement, de réparations et de sanctions

ÉLÈVE TÉMOIN

1. Encourager la dénonciation et le soutien à la victime (boîte de dénonciation)
2. Inviter les personnes présentes lors de la situation à intervenir
3. L'amener à se questionner sur son rôle dans la situation
4. Offrir du soutien au témoin si affecté par la situation

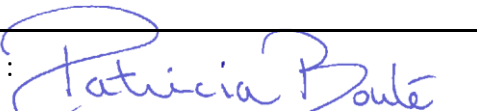
7. SANCTIONS

Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violenceⁱ

Violence : Toute manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de blesser, de léser ou d'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de blesser, de léser ou d'opprimer ou d'ostraciser.

À la suite d'une plainte ou d'un signalement, de l'évaluation d'un responsable, un protocole individualisé sera ouvert. Celui-ci peut contenir les sanctions et les réparations suivantes selon la gravité, la répétition et le risque de récurrence.

Conséquences et sanctions	Réparations/rétablissement
<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion • Appel aux parents • Retrait durant les récréations ou la période du midi ou en fin de journée • Suspension interne • Plainte policière (effectuée par la victime) ou déclaration faite au service policier • Reprise de temps • Confiscation d'objet • Contrat de comportement • Accompagnement lors des transitions par un adulte • Restriction ou contact supervisé avec l'élève ciblé • Rencontre des parents • Suspension du transport scolaire • Suspension du service de garde • Suspension interne/externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Facturation ou remplacement pour bris et/ou vol • Travaux communautaires • Rencontre avec l'élève victime si applicable • Suivi individualisé avec un professionnel de l'école • Référence aux services éducatifs • Lettre d'excuse • Facturation ou remplacement pour bris/ vol • Suivi individualisé avec un professionnel de l'école • Référence à un partenaire externe • Références aux services éducatifs • Rencontre avec un policier-éducateur • PSII • Autres
<ul style="list-style-type: none"> • Retour de suspension : <ul style="list-style-type: none"> - Avec les parents - Déplacement supervisé - Retour progressif • Proximité avec un adulte • Perte d'accès aux technologies (en cas de cyber actions) • Cours à domicile • Relocalisation • Changement de classe/groupe service de garde • Plainte policière (effectuée par la victime) ou déclaration faite au service policier Interventions possibles du service policier : <ul style="list-style-type: none"> -Avertissement - Renvoi à un organisme - Accusation criminelle • Autres 	
Signature de la direction : 	Date : 22-06-2020

ⁱ Les définitions proviennent de la LIP